
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

25 SEPTEMBRE 2018

PROPOSITION DE DÉCRET

RELATIF À L'IMPLÉMENTATION DE DISPOSITIFS DE DIFFÉRENCIATION ET
D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
ET SECONDAIRE⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION
PAR **MME VALÉRIE WARZÉE-CAVERENNE.**

—

(1) Voir Doc. n°678 (2018-2019) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Stommen, coauteure de la proposition de décret	3
2	Discussion générale	3
3	Discussion et votes des articles	4
4	Vote sur l'ensemble et confiance	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Éducation a examiné, au cours de sa réunion du 25 septembre 2018(2), la proposition de décret relatif à l'implémentation de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé dans l'enseignement fondamental et secondaire.

1 Exposé de Mme Stommen, coauteure de la proposition de décret

Mme Stommen déclare que la proposition de décret est une étape supplémentaire dans la concrétisation du Pacte. Faire évoluer des élèves durant les dix années du tronc commun de manière plus linéaire en rendant le redoublement exceptionnel nécessite des dispositifs de différenciation des apprentissages : l'accompagnement personnalisé.

L'orientation retenue à partir de l'implémentation du tronc commun dès 2020, privilégie le renforcement de l'encadrement durant plusieurs périodes par semaine (minimum 2) pour permettre une prise en charge des élèves plus modulable. Ces moments permettront de faire de la remédiation, du dépassement, des activités en groupes de besoins, de l'apprentissage par les pairs, de la gestion de projet personnel, de l'enseignement à deux enseignants dans la classe, une organisation en « plan de travail »...

L'oratrice précise qu'à terme, 58 millions d'euros seront consacrés aux périodes d'AP, au rythme de 5,6 millions d'euros supplémentaires par an.

Le texte proposé instaure un dispositif pérenne de collaboration entre acteurs et de promotion de l'innovation. Une existence décrétable est donnée à « décolage » dont le nom changera, avec : un organe de pilotage (15 membres issus de toutes les composantes de l'enseignement (administration, cabinets, réseaux, recherche, formation)), une cellule de support, et un accès privilégié à la plateforme de ressources.

Il vise à installer deux projets-pilotes (sur candidatures d'écoles) l'année prochaine et la suivante :

— janvier 2019 - juin 2020 : une expérience-pilote

(2) Ont participé à la réunion :

M. Denis, Mme Gahouchi (Présidente), Mme Jamouille, Mme Morreale, Mme Trotta, Mme Zrihen
M. Bracaval, M. Henquet, M. Knaepen (en remplacement de Mme Bertieaux), Mme Lecomte, Mme Warzée-Caverenne
M. Desquesnes, Mme Stommen, Mme Vandorpe

Ont assisté à la réunion :

M. Brotchi, M. Doulkeridis, Mme Maison, Mme Trachte : membres du Parlement
Mme Schyns, Ministre de l'Éducation
M. Aerts-Bancken, chef de cabinet adjoint de Mme la ministre Schyns
M. Lachapelle, conseiller de Mme la ministre Schyns
M. Divers, conseiller de Mme la ministre Schyns
M. Thomée, conseiller de Mme la ministre Schyns
Mme Royen, secrétaire politique du groupe cdH
M. Naif, collaborateur du groupe PS
Mme Moray, collaboratrice du groupe MR

de soutien de l'apprentissage de la lecture en 3^e maternelle, 1^{re} et 2^e primaire. Le projet prévoit de doubler l'encadrement durant quatre périodes par semaine pour améliorer l'apprentissage de la lecture, clé de tout le parcours scolaire.

— année scolaire 2019 - 2020 : une expérience-pilote au 1^{er} degré secondaire en 2 volets :

— Volet 1 : création d'heures organiques d'accompagnement personnalisé. L'encadrement sera augmenté de 50% pendant deux périodes hebdomadaires. (si 4 classes de 1^{re}, 6 professeurs pendant 2h semaine).

— Volet 2 : test et développement d'outils didactiques RCD (remédiation-consolidation-dépassement) en équipes disciplinaires (français, math, langues, sciences). Les enseignants d'une discipline reçoivent les moyens de tester en classe et d'évaluer des outils didactiques et des pratiques pédagogiques sur les noeuds conceptuels récurrents qui font échouer nos élèves (les fractions en math, la compréhension fine de textes en français, la maîtrise de l'oral en langue, etc.)

Ces outils didactiques et pratiques pédagogiques feront l'objet d'un suivi par les Hautes écoles/universités qui les valideront et, via la cellule de support, les diffuseront sur la plateforme numérique de ressources.

2 Discussion générale

Mme Jamouille rejoint les objectifs et le contenu de la proposition exposée par sa collègue. Il s'agit d'une avancée complémentaire dans la concrétisation du Pacte d'excellence, à savoir la prise en compte des besoins propres à chaque élève et la lutte contre l'échec scolaire. Le dispositif permet en outre d'encourager les pratiques collaboratives qui ont déjà cours dans certaines écoles.

Mme Maison appuie cette proposition de décret qu'elle juge légitime et positive, comme toute expérience-pilote. Elle pose toutefois la question de l'accentuation de la pénurie puisqu'il est question d'engager et de donner du NTPP complémen-

taire.

M. Bracaval se pose la même question. Son groupe est favorable à la proposition de décret, même s'il souligne la complexité des structures à mettre en place. Il se demande si le coût est tenable et pourquoi les périodes prévues dans la version initiale de la proposition ont été augmentées (1350 et 1500 périodes) en l'espace de quelques mois à peine.

Mme Stommen convient que, dans un contexte de pénurie connu de tous, il ne sera sans doute pas facile d'engager des enseignants complémentaires, néanmoins un encadrement adéquat lui semble indispensable pour renforcer les apprentissages de base.

Mme la ministre répond à **M. Bracaval** que le taux des périodes a été revu à la hausse puisque, suite à la nécessité d'attendre l'avis du Conseil d'Etat, la période de référence pour l'appel à projets a été resserrée (moins de mois pour une même somme budgétée, donc, in fine plus de périodes à attribuer aux établissements-pilotes).

L'expérience-pilote vise à s'étendre à l'ensemble des écoles en fonction d'un phasage budgétaire prévu dans la trajectoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un montant de 5,6 millions d'euros par an qui viendra couvrir l'ensemble des écoles en termes de remédiation et de différenciation.

Sur la pénurie, elle ajoute que la question s'est posée en maternelles, dans certaines zones, lors de la diminution des paliers de comptage. S'agissant de la présente proposition de décret, l'enjeu est quelque peu différent puisqu'il concerne des matières qui ne sont pas toutes en pénurie. Il sera intéressant d'analyser plus tard comment les écoles en projet-pilote auront pu trouver les moyens humains nécessaires.

A partir d'un exemple flamand où trois périodes par semaine sont consacrées aux élèves du premier degré en secondaire pour apprendre à apprendre et auquel elle se réfère, **Mme Warzée-Caverenne** plaide pour que la réflexion reste ouverte et que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'ins-

pire des pratiques qui existent tout près de chez nous.

Mme la ministre lui répond que rien n'empêche un tel mode de fonctionnement, il s'agit d'une question d'organisation purement pédagogique de l'école. Elle cite l'exemple des écoles en pédagogie active.

3 Discussion et votes des articles

Article premier

L'article premier n'appelle pas de commentaire particulier. Il est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 2

Cet article n'appelle pas de commentaire particulier. Il est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 3

Cet article n'appelle pas de commentaire particulier. Il est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 4

Cet article n'appelle pas de commentaire particulier. Il est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

4 Vote sur l'ensemble et confiance

L'ensemble de la proposition de décret est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Il est fait confiance à la Présidente et à la Rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

V. WARZÉE-
CAVERENNE

La Présidente,

L. GAHOUCHE